

ment entraîné à toutes les conséquences. C'est cette logique implacable qui fait toute la force de la Révolution. Toutefois, malgré cette unité logique, les écoles, les sectes et les partis libéraux, en adhérant au système, ne le distribuent pas tous à égale dose. Les intérêts, les considérations de famille, les relations de société, le respect humain, l'esprit de tactique règlent cette question de dosage, cette accentuation plus ou moins forte. Le poison est plus ou moins dilué ; c'est toujours le même poison.

Or, dans cette diversité presque infinie de personnalités libérales, on distingue trois principaux systèmes : le libéralisme *radical*, le libéralisme *opportuniste* et le libéralisme *catholique*. Ce qui caractérise ces systèmes, c'est la situation qu'ils font à l'Eglise dans la société civile. Pour le libéralisme absolu, la formule est : *l'Eglise dans l'Etat*, entendant par là que le gouvernement est l'arbitre absolu de tout droit, et que l'Eglise reçoit de l'Etat ses conditions d'existence. Pour le libéralisme mitigé, la formule est : *l'Eglise libre dans l'Etat libre* ; il veut dire que l'Etat est maître absolu de ses actes, et qu'il n'est pas obligé de tenir compte des intérêts religieux. Quant à l'Eglise, libre dans la sphère métaphysique du dogme, elle n'a aucun droit politique et social, mais ne jouit que de la liberté individuelle sous la garantie du droit commun. Pour le libéralisme soi-disant catholique, le plus hypocrite, le plus satanique et le plus impossible des trois, il n'a pas de formule. En principe, il admet le catholicisme intégral ; en fait, il veut le marier avec sa négation. Avec sa bonhomie calculée, il dit que, dans l'intérêt des âmes, l'Eglise doit céder au temps et aux circonstances. L'individu est obligé de se soumettre à la révélation de Jésus-Christ ; mais l'Etat, en tant qu'Etat, ne doit pas avoir de religion, ou il ne doit en avoir que dans la mesure qui ne gêne pas ceux qui n'en ont point. Contradiction puérile ! car si l'on admet, pour la raison individuelle, une soumission obligatoire, on doit admettre, à plus forte raison, l'obligation de la raison collective, ou si l'on affranchit l'une en mettant l'autre sous le joug, on pose le dualisme comme principe antithétique de droit, et foyer fatal de guerre publique.

Si l'on considère l'*intime essence* du catholicisme libéral, on voit qu'elle consiste dans une fausse interprétation de l'acte de foi. Les catholiques sans épithète croient sur l'autorité infaillible du Dieu révélateur ; les catholiques libéraux font résider l'autorité de la foi dans la libre adhésion de la raison individuelle. Ce ne sont pas des chrétiens soumis au magistère de l'Eglise, ce sont des hommes qui se font juges des doctrines, admettant les unes, rejetant les autres. Néanmoins, ils s'intitulent catholiques, parce qu'ils croient fermement à la révélation du Fils de Dieu ; mais ils tiennent leur intelligence pour libre de croire ou de ne pas croire. Dès lors, ils ne voient pas, dans l'incrédulité, un aveuglement volontaire du cœur et de l'esprit, mais un acte licite, un malheur peut-être, pas un péché. De là le respect avec lequel ils veulent qu'on traite toutes les convictions ; de là leur horreur pour toute pression extérieure qui châtie ou prévienne l'hérésie ; de là encore leur tendance à juger de toutes choses, non dans leur rapport avec le salut, mais dans leur résultat au profit de la civilisation ;